

REGLEMENT

1. Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901.
2. Ils seront réputés exposants lorsque le bulletin d'inscription daté, signé et accompagné du règlement à l'ordre de l'Amicale laïque de Sérent sera parvenu à l'organisateur.
3. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la brocante.
4. Les inscriptions et les paiements devront être effectués avant le début de la brocante.
5. Les exposants seront prêts à recevoir le public à partir de 8h et ne remballeront pas avant 17h30.
6. Les objets et les collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, de vol ou tout autre préjudice.
7. Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements attribués.
8. Les emplacements non occupés à 8h seront déclarés vacants et ré attribués en cas de demande.
9. Il est strictement interdit de fumer dans la salle.
10. Le nombre de mètres et tables pris en compte sera celui enregistré lors de la réservation.
11. La réservation de l'emplacement ne sera effective qu'à réception de la fiche d'inscription et du règlement, un message de confirmation vous sera envoyé.
12. Les exposants repartiront avec leur invendus et leurs cartons vides.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Nature de la pièce d'identité et n° :

Délivrée le / par :

Nature des produits exposés :

Pour les professionnels :

Registre du commerce n° / délivré le et par :

Livret de circulation délivré le et par :

Nombre de mètres à l'extérieurX 2.5€ =

Nombre de mètres à l'intérieur sans table.....x3€=.....

Nombre de mètres à l'intérieur avec tablex4,50€=.....

Je souhaite m'installer le samedi après-midi ☐ oui ☐ non

Fait à :

Le :

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom, prénom).....

né(e) le

domicilié(e) (adresse complète).....

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à.....le

Fiche à compléter et à retourner accompagnée du règlement (à l'ordre de l'Amicale Laïque) et de la copie de la carte nationale d'identité au plus tard le 20 octobre (après cette date, l'Amicale se réserve le droit de réattribuer l'emplacement à quelqu'un d'autre).

A déposer dans la boîte aux lettres de l'Amicale de l'Ecole Albert Jacquard, Chemin du Paradis, 56460 SERENT (près du portail).